

LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, dûment convoqué, se réunit sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance.

Date de délibération : 16 avril 2026

Date d'envoi des convocations : 9 avril 2026

Nombre de membres : 7

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY et Julie DURDOS PITCHELU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Le comité syndical de la maison du Parc national et de la vallée donne une délégation de signature à Madame Annie SAGNES LAGRANGE, Présidente pour :

- La gestion des affaires courantes de la maison du Parc national et de la vallée,
- L'ordonnancement des dépenses et recettes de la collectivité et les actes subséquents.

La signature de tout acte ou décision sera également possible via un dispositif de certificat de signature électronique conforme au règlement n° 910/2014 dit « eIDAS ».

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE

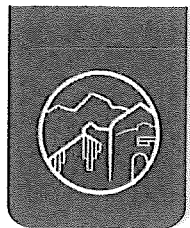
**SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE**
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38

DELIB 003 – 2026

Syndicat mixte de la maison du Parc National et de la vallée

24 Place Saint Clément – 65120 Luz Saint Sauveur - Tél.
Siret : 256 501 065 00013

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
065-256501065-DE_2026_003-DE
A G E D I



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, dûment convoqué, se réunit sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance.

Délibération : 16 avril 2026

Date d'envoi des convocations : 9 avril 2026

Nombre de membres : 7

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY et Julie DURDOS PITCHELU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Objet : Admission en non-valeur

Le comité syndical décide de ratifier la délibération prise par voie électronique le 11 décembre 2025 validant la demande d'admission en non-valeur de la trésorerie pour un montant de 25.51 € et autorisant la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le montant de cette somme correspond à des restes à recouvrer très anciens et de faible valeur.

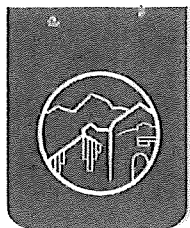
La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE

**SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38**

DELIB 004 – 2026

Syndicat mixte de la maison du Parc National et de la vallée
24 Place Saint Clément – 65120 Luz Saint Sauveur - Tél
Siret : 256 501 065 00013 –

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
065-256501065-DE_2026_004-DE
A G E D I



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, dûment convoqué, se réunit sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance.

Date de délibération : 16 avril 2026

Date d'envoi des convocations : 9 avril 2026

Nombre de membres : 7

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY et Julie DURDOS PITCHELU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Objet : Signature d'une convention @actes avec le Préfet pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé @CTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le projet de convention expose que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que l'établissement public qui

Syndicat mixte de la maison du Parc National et de la vallée

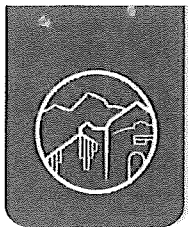
24 Place Saint Clément – 65120 Luz Saint Sauveur - Tél
Siret : 256 501 065 00013 –

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

065-256501065-DE_2026_005-DE

A G E D I



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

effectue par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signé avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

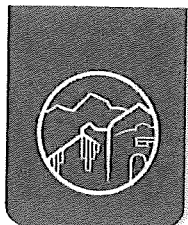
Le comité syndical décide de ratifier la délibération prise par voie électronique le 15 janvier 2026 validant la décision :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- d'utiliser le dispositif agedi-legalite et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme du Syndicat mixte AGEDI ;
- d'autoriser la présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;
- de désigner le ou la comptable de la structure, responsable de la télétransmission, à savoir au moment de la signature de la présente délibération, Madame Chantal BOUSSAC.

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE

**SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38**

DELIB 005 – 2026



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 065-256501065-20260416-DE_2026_006-DE

S'LO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, dûment convoqué, se réunit sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance.

Date de délibération : 16 avril 2026

Date d'envoi des convocations : 9 avril 2026

Nombre de membres : 7

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY et Julie DURDOS PITCHELU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Objet : Renouvellement du contrat de Mélinda FERRAND DAVID

Le comité syndical décide de ratifier la délibération prise par voie électronique le autorisant le recrutement, en contrat à durée indéterminée, de Madame Mélinda FERRAND DAVID à compter du 1^{er} avril 2026. Pour rappel, Madame Mélinda FERRAND occupe le poste d'agent d'entretien et avait été recrutée en contrat à durée déterminée de 6 mois le 1^{er} octobre 2025.

Le temps de travail hebdomadaire de ce poste est de 35 heures.

Pendant la durée de son contrat la salariée sera rattachée au groupe B - indice 265 de la convention collective ECLAT. Elle bénéficiera des primes et indemnités et se conformera au régime de travail en application des délibérations 6-2018 et 7-2018 du 30 mars 2018 valant règlement intérieur.

Madame la Présidente du syndicat mixte avait été autorisée à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,

Annie SAGNES LAGRANGE SYNDICAT MIXTE de la MAISON

du PARC NATIONAL et de la VALLEE

65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR

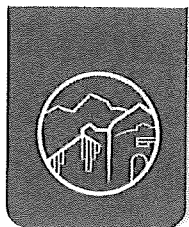
Tél. 05 62 92 38 38

DELIB 006 – 2026

Syndicat mixte de la maison du Parc National et de la vallée

24 Place Saint Clément – 65120 Luz Saint Sauveur - Tél 05 62 92 38 38 – www.maisondelavallee.org

Siret : 256 501 065 00013 – Code APE 9004Z



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 065-256501065-20260416-DE_2026_007-DE

S'LO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, dûment convoqué, se réunit sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance.

Date de délibération : 16 avril 2026

Date d'envoi des convocations : 9 avril 2026

Nombre de membres : 7

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY et Julie DURDOS PITCHELU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Objet : Participation 2026 du Parc national des Pyrénées

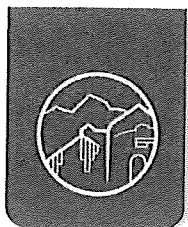
Conformément aux règles relatives au versement des subventions, le comité syndical décide, pour l'année 2026, de fixer la participation du Parc national des Pyrénées à 14 000.00 €.

Madame la Présidente du syndicat mixte est autorisée à engager toutes les démarches utiles pour effectuer la demande de versement de ladite participation.

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE

**SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE**
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38

DELIB 007 – 2026



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 065-256501065-20260416-DE_2026_008-DE

S'LO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, dûment convoqué, se réunit sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme Madame Angeline SOLE, secrétaire de séance.

Date de délibération : 16 avril 2026

Date d'envoi des convocations : 9 avril 2026

Nombre de membres : 7

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY et Julie DURDOS PITCHELU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Objet : Prime du personnel pour travail du soir et week-end

Dans l'objectif de pérenniser le personnel en place et de favoriser la professionnalisation et l'évolution des activités liées au spectacle et au cinéma, il est proposé au comité syndical de mettre en place une prime salariale forfaitaire pour valoriser le travail du soir et du week-end.

Le comité syndical décide de suivre la proposition et valide l'application, par salarié concerné, d'une prime forfaitaire de 18.00 € brut pour chaque jour travaillé pendant le week-end (samedi et/ou dimanche) ainsi que chaque soirée de travail effectuée à partir de 20h.

Cette décision est applicable à compter du 1^{er} juin 2026.

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE

SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38

Syndicat mixte de la maison du Parc National et de la vallée

24 Place Saint Clément – 65120 Luz Saint Sauveur - Tél 05 62 92 38 38 – www.maisondelavallee.org

Siret : 256 501 065 00013 – Code APE 9004Z

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SUR LE COMPTE DE GESTION – exercice 2025

Séance du 16 avril 2026 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES : 6 pour – 0 contre – 0 abstentions

Date de convocation : 9 avril 2026

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY

Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2025 dressé par M. Romain POMMIER.

La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Comptable ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme :
La Présidente, Annie SAGNES LAGRANGE

SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
065-256501065-DE_2026_009-DE
A G E D I

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF – exercice 2025

Séance du 16 avril 2026 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES : 6 pour – 0 contre – 0 abstentions

Date de convocation : 9 avril 2026

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY

Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (fin 2024)		69 338.18		18 232.07		87 570.25
Opérations de l'exercice	494 701.82	495 373.43	18 155.40	114 071.60	512 857.22	609 445.03
TOTAL	494 701.82	564 711.61	18 155.40	132 303.67	512 857.22	697 015.28
Résultat de clôture		70 009.79		114 148.27		184 158.06
Restes à réaliser	0.00	0.00	5 410.00	0.00	5 410.00	0.00
TOTAL CUMULE	0.00	70 009.79	5 410.00	114 148.27	5 410.00	184 158.06
RESULTAT DEFINITIF		70 009.79		108 738.27		178 748.06

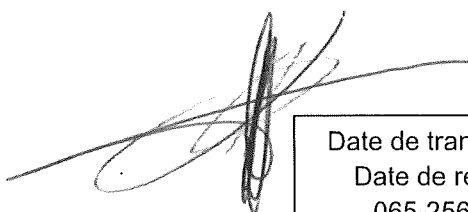
2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de séance



SYNDICAT MIXTE de la MAISON

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

065-256501065-DE_2026_010-DE

A G E D I

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
Exercice 2025

Séance du 16 avril 2026 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES : 6 pour – 0 contre - 0 abstentions

Date de convocation : 9 avril 2026

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Angeline SOLE, Julie DUDOS PITCHELU, Agnès DEMOU
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 70 009.79 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté au 01/01/2025 (recette 002) :69 338.18

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :671.61

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 :70 009.79

Affectation de l'excédent :

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit / section Fonctionnement :0.00

Affectation à la résorption du déficit éventuel / section Investissement (compte 1068) :0.00

Affectation en réserves / section Investissement (compte 1068) :50 000.00

Affectation à l'excédent reporté (recette 002) :20 009.79

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE



SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – exercice 2026

Séance du 16 avril 2026 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES : 6 pour – 0 contre – 0 abstentions

Date de convocation : 9 avril 2026

Présents : Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY
Messieurs Louis ARMARY et Romain BARIAC

Excusé : Monsieur Arnaud DAVID

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

La présidente Annie SAGNES LAGRANGE présente au Comité syndical le budget primitif 2026.

Le budget est présenté en équilibre dans les sections Fonctionnement et Investissement.

Elle propose que ce budget soit voté avec les montants tels que présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
515 701.79	515 701.79	198 288.27	198 288.27	713 990.06	713 990.06

Le Comité syndical, constatant que ces chiffres intègrent bien les résultats de clôture du compte administratif 2025, et après délibération :

Décide de voter à l'unanimité des membres présents le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38

